

Affaires Juridiques
MLT

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public n°23051 de travaux CVC, extraction VMC dans le cadre de la réhabilitation de la crèche des Tilleuls.

DECIDE :

Article 1 : De signer le marché n°23051 de Travaux suivant :

Décision n°	ATTRIBUTAIRE	OBJET	Montant Total
2023/134	ALBACLIM 78800 HOUILLES	Travaux CVC extraction VMC dans le cadre de la réhabilitation de la crèche des Tilleuls	32 255,67 € HT

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautail BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020

SANNOIS, le 15 novembre 2023,

Bernard JAMET

Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services
C. NOUAILLETAS



Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 17 novembre 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2023-11-15 - DC 2023 - 134 CC

Publiée le 17 novembre 2023